



# Assemblée générale

Distr. limitée  
22 décembre 2003  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-huitième session Cinquième Commission

Point 121 de l'ordre du jour

### Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005

**Projet de résolution soumis par le Président  
à l'issue de consultations officielles**

### **Sujets particuliers relatifs au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005**

*L'Assemblée générale,*

#### **I Stratégie en matière de technologies de l'information et des communications**

*Rappelant* sa résolution 57/304 du 15 avril 2003,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général intitulé « Stratégie en matière de technologies de l'information et des communications : application de la résolution 57/304 de l'Assemblée générale en date du 15 avril 2003<sup>1</sup> »,

*Ayant également examiné* le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Gestion de l'information dans les organisations du système des Nations Unies : les systèmes d'information de gestion<sup>2</sup> », les observations du Secrétaire général et du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination y relatives<sup>3</sup>, et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>4</sup>,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général<sup>1</sup> et accueille avec satisfaction les mesures qui sont prises pour donner suite à toutes les demandes formulées dans sa résolution 57/304;

---

<sup>1</sup> A/58/377.

<sup>2</sup> Voir A/58/82.

<sup>3</sup> Voir A/58/82/Add.1.

<sup>4</sup> A/58/389.



2. *Réaffirme* que les retours sur investissement escomptés des principaux projets prévus ou proposés doivent être exprimés, autant que faire se peut, sous forme d'indications chiffrées;

3. *Prend note* du rapport du Corps commun d'inspection<sup>2</sup>, des observations du Secrétaire général et du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination y relatives<sup>3</sup>, et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>4</sup>;

## **II**

### **Étude approfondie de la structure des postes au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies**

*Rappelant* sa résolution 56/253 du 24 décembre 2001 et sa décision 57/574 du 20 décembre 2002,

*Prend note* du rapport du Secrétaire général sur l'étude approfondie de la structure des postes au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies<sup>5</sup> et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>6</sup>;

## **III**

### **Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement**

*Ayant examiné* la note du Secrétaire général concernant la demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement présentée comme suite aux recommandations du Conseil d'administration de l'Institut concernant le programme de travail de l'Institut pour 2004<sup>7</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>8</sup>,

1. *Approuve* l'octroi à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement au titre de 2004 d'une subvention de 227 600 dollars imputable sur le budget ordinaire approuvé de l'Organisation, étant entendu qu'il n'y aura pas lieu d'inscrire de crédit supplémentaire au chapitre 4 (Désarmement) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005;

2. *Prie* le Secrétaire général de lui faire rapport durant la partie principale de sa cinquante-neuvième session, sur la nécessité de continuer d'accorder une subvention à l'Institut, en tenant compte des rapports antérieurs et de toutes décisions pertinentes sur la question des subventions;

---

<sup>5</sup> A/58/398.

<sup>6</sup> A/58/7/Add.5.

<sup>7</sup> A/C.5/58/3.

<sup>8</sup> A/58/7/Add.4.

#### IV

#### **Amélioration et modernisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi afin de doter celui-ci de la capacité d'accueillir dans de bonnes conditions des réunions et conférences importantes**

*Rappelant* ses résolutions 55/222 du 23 décembre 2000, 56/242 du 24 décembre 2001 et 57/283 B du 15 avril 2003,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur les travaux d'amélioration et de modernisation des installations de conférence à effectuer à l'Office des Nations Unies à Nairobi pour que celui-ci puisse accueillir dans de bonnes conditions des réunions et conférences importantes<sup>9</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>10</sup>,

1. *Autorise* la modernisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi;

2. *Décide* d'ouvrir, au titre du chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005<sup>11</sup>, le crédit nécessaire pour financer la modernisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi, à hauteur de 1 032 000 dollars des États-Unis, à imputer sur le fonds de réserve;

3. *Décide également* qu'un montant de 1 020 000 dollars, prélevé sur le solde disponible du compte des travaux de construction en cours, servira à financer la modernisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi;

4. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte de la façon dont auront fonctionné les installations de conférence modernisées de l'Office des Nations Unies à Nairobi au cours de l'exercice biennal 2006-2007;

#### V

#### **Missions politiques spéciales – prévisions de dépenses relatives aux questions dont est saisi le Conseil de sécurité**

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité<sup>12</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>13</sup>,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions diplomatiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité<sup>12</sup>;

<sup>9</sup> A/58/530.

<sup>10</sup> A/58/7/Add.6.

<sup>11</sup> A/58/6 (sect. 33).

<sup>12</sup> A/C.5/58/20.

<sup>13</sup> A/58/7/Add.18.

2. *Souscrit* aux observations et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>13</sup>, sous réserve des dispositions de la présente résolution;

3. *Décide* de ne pas souscrire à l'observation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires figurant au paragraphe 26 de son rapport<sup>13</sup>;

4. *Prie* le Secrétaire général d'étudier plus avant les synergies et les complémentarités qui existent entre diverses missions et d'autres entités compétentes des Nations Unies, dans un souci d'efficacité et pour assurer l'utilisation optimale des ressources, et de rendre compte de la situation dans le cadre des futurs projets de budget des missions politiques spéciales;

5. *Prie également* le Secrétaire général de développer le traitement réservé aux grandes missions en vue de fournir des informations comparables à celles figurant dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix, compte tenu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale;

6. *Approuve* l'imputation d'un montant de 133 119 500 dollars des États-Unis pour les 17 missions politiques spéciales présentées dans le tableau 1 de la deuxième partie du rapport du Secrétaire général<sup>12</sup>, découlant de décisions prises ou à prendre par le Conseil de sécurité, sur le crédit de 169 431 700 dollars demandé au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005;

7. *Approuve* l'imputation d'un montant supplémentaire de 2 172 400 dollars pour la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire, pour la période du 1er janvier au 4 février 2004, découlant de l'adoption de la résolution 58/\_\_\_ du \_\_\_ décembre 2003, sur le crédit de 169 431 700 dollars demandé au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005;

8. *Approuve également* l'imputation d'un montant de 7 185 000 dollars pour les trois missions politiques spéciales présentées dans le tableau 1 de la première partie du rapport du Secrétaire général<sup>12</sup>, découlant de décisions prises ou à prendre par l'Assemblée générale, sur le crédit de 169 431 700 dollars demandé au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005;

## **VI**

### **Corps commun d'inspection**

1. *Approuve* le budget du Corps commun d'inspection pour l'année 2004, soit un montant brut de 4 900 800 dollars des États-Unis<sup>14</sup>;

2. *Décide* de se prononcer sur le montant brut du budget du Corps commun d'inspection pour 2005 lors de l'examen du premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005;

---

<sup>14</sup> Voir A/58/6 (sect. 31), A/58/528 et A/58/7/Add.11.

**VII****Commission de la fonction publique internationale**

*Approuve* le budget de la Commission de la fonction publique internationale pour l'exercice biennal 2004-2005, soit un montant brut de 14 724 100 dollars des États-Unis<sup>14</sup>;

**VIII****Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité**

*Approuve* le budget du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité pour l'exercice biennal 2004-2005, soit un montant brut de 86 375 800 dollars des États-Unis<sup>14</sup>;

**IX****Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2003**

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond et à la reprise de sa session de fond de 2003<sup>15</sup> et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>16</sup>;

2. *Note* que les crédits supplémentaires au titre de la réunion du Comité d'experts de l'administration publique, soit 58 300 dollars des États-Unis, ne sont plus nécessaires;

3. *Invite* le Conseil économique et social à revoir sa décision 2003/264 du 23 juillet 2003 concernant l'organisation du Forum social, invite le Conseil à tenir le Forum immédiatement avant les sessions de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, et décide que les ressources correspondantes, soit 12 800 dollars des États-Unis, seront imputées sur le fonds de réserve;

4. *Invite* le Conseil économique et social à revoir sa décision 2003/269 du 23 juillet 2003 afin d'examiner la possibilité de ne pas tenir des séances supplémentaires de la Commission des droits de l'homme dans le cadre de sa soixantième session, prie le Secrétaire général de fournir les services de conférence qui pourraient être requis par suite de l'adoption de la décision 2003/269 du Conseil, telle qu'elle aura été revue, et de lui faire rapport, à sa cinquante-neuvième session, sur les dépenses correspondantes dans le cadre du premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005, et décide qu'un montant de 193 800 dollars sera mis de côté dans le fonds de réserve, au cas où la prestation de tels services entraînerait des dépenses supplémentaires;

**X****Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies**

---

<sup>15</sup> A/C.5/58/10.

<sup>16</sup> A/58/7/Add.8.

*Ayant examiné* le rapport du Comité permanent du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sur les dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies<sup>17</sup>, le rapport du Secrétaire général sur les incidences administratives et financières des propositions figurant dans le rapport du Comité permanent du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies<sup>18</sup> et les rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>19</sup>,

1. *Souscrit* aux recommandations figurant dans les rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies<sup>20</sup> et sur les incidences administratives et budgétaires du rapport du Comité permanent du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies<sup>21</sup>;

2. *Approuve* les dépenses, directement imputables à la Caisse, d'un montant total net de 80 770 800 dollars des États-Unis pour l'exercice biennal 2004-2005 et le maintien du montant initial net du crédit prévu pour l'exercice biennal 2002-2003 au titre de l'administration de la Caisse, soit 74 384 900 dollars;

3. *Approuve également* un montant supplémentaire de 1 504 500 dollars en sus des ressources prévues au chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble) du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2004-2005, qui représente la part des dépenses d'administration du secrétariat central de la Caisse revenant à l'Organisation des Nations Unies;

4. *Autorise* le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à compléter les contributions volontaires au Fonds de secours pour l'exercice biennal 2004-2005 d'un montant ne dépassant 200 000 dollars;

## **XI**

### **Missions politiques spéciales**

*Note* qu'un solde de 26 954 800 dollars des États-Unis reste disponible sur le montant de 169 431 700 dollars prévu au titre des missions politiques spéciales<sup>22</sup>;

## **XII**

### **Projet de budget programme concernant le Centre du commerce international CNUCED/OMC**

*Ayant examiné* les crédits demandés au titre du Centre du commerce international CNUCED/OMC dans le projet de budget-programme pour l'exercice

---

<sup>17</sup> A/58/214 et Corr.1.

<sup>18</sup> A/C.5/58/27.

<sup>19</sup> A/58/7/Add.9 et A/58/7/Add.19.

<sup>20</sup> A/58/7/Add.9.

<sup>21</sup> A/58/7/Add.19.

<sup>22</sup> A/C.5/58/33.

biennal 2004-2005<sup>23</sup>, et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>24</sup>,

*Décide* d'approuver le montant de 23 472 200 dollars des États-Unis proposé pour l'exercice biennal 2004-2005 au titre du chapitre 13 (Centre du commerce international CNUCED/OMC);

### **XIII**

#### **Effets de l'évolution des taux de change et des taux d'inflation**

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées résultant de l'évolution des taux de change et des taux d'inflation<sup>25</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>26</sup>,

*Prend note* des prévisions révisées résultant de la réévaluation due aux incidences de l'évolution des taux de change et des taux d'inflation;

### **XIV**

#### **Viabilité financière de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche**

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur la viabilité financière de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche<sup>27</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>28</sup>,

1. *Décide* d'annuler la dette accumulée par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche au titre des loyers et des charges, soit un montant de 321 184 dollars;

2. *Prie* le Secrétaire général d'inviter le Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche de rationaliser la structure financière de l'Institut, notamment en envisageant d'appliquer un taux cohérent pour l'appui aux programmes imputé sur le Fonds de subventions à des fins spéciales, afin de l'aligner sur le taux standard utilisé par l'Organisation, et décide de reprendre l'examen de la question à sa cinquante-neuvième session;

### **XV**

#### **Incidences financières découlant de la prestation de services de conférence plus prévisibles et adéquats pour les réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres**

*Rappelant* ses résolutions 56/242 du 24 décembre 2001 et 57/283 B du 15 avril 2003,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur les incidences financières découlant de la prestation de services de conférence plus prévisibles et adéquats

<sup>23</sup> A/58/6 (Sect.13) et A/58/6 (sect.13)/Add.1.

<sup>24</sup> A/58/7/Add.7.

<sup>25</sup> A/58/528.

<sup>26</sup> A/58/7/Add.11.

<sup>27</sup> A/58/544.

<sup>28</sup> A/58/7/Add.10.

pour les réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres<sup>29</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>6</sup>,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur les incidences financières découlant de la prestation de services de conférence plus prévisibles et adéquats pour les réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres<sup>29</sup> et du rapport correspondant du Comité consultatif<sup>6</sup>, et note en outre à cet égard qu'il n'y aurait aucune incidence sur le projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies;

## **XVI**

### **Fond de réserve**

*Note* que le solde du fonds de réserve s'établit à 11 314 500 dollars des États-Unis<sup>30</sup>;

## **XVII**

### **Services de conférence et services d'appui fournis au Comité contre le terrorisme en application de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité**

*Rappelant* ses résolutions 56/288 du 27 juin 2002 et 57/292 du 20 décembre 2002,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur les services de conférence et services d'appui fournis au Comité contre le terrorisme en application de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité<sup>31</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif<sup>32</sup>,

1. *Rappelle* le paragraphe 2 de sa résolution 56/288, dans lequel elle a prié le Secrétaire général d'assurer la fourniture de services de conférence et de services d'appui au Comité contre le terrorisme sans compromettre les autres activités relevant des services de conférence;

2. Décide d'ouvrir un crédit d'un montant de 8 193 000 dollars des États-Unis pour financer les réunions du Comité contre le terrorisme, 7 958 900 dollars étant inscrits au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et services de conférence) et 234 100 dollars au chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui) du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005;

## **XVIII**

### **Compte pour le développement**

*Prend note* du troisième rapport d'étape du Secrétaire général sur la mise en oeuvre des projets financés au moyen du Compte pour le développement<sup>33</sup>, et souscrit aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'y rapportant<sup>6</sup>;

---

<sup>29</sup> A/58/397.

<sup>30</sup> Voir A/C.5/58/34.

<sup>31</sup> A/C.5/58/23.

<sup>32</sup> A/58/7/Add.17.

<sup>33</sup> A/58/404.



**XIX****Dépenses additionnelles résultant de l'inflation et des fluctuations monétaires**

1. *Réaffirme* sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986;
2. *Note* que les incidences de l'inflation et des fluctuations monétaires sur le budget peuvent être aussi bien positives que négatives;
3. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur les dépenses additionnelles résultant de l'inflation et des fluctuations monétaires<sup>34</sup> et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>6</sup>;
4. *Prie* le Secrétaire général d'étudier la possibilité de créer un fonds de réserve pour utiliser les gains de change et de lui présenter, par l'intermédiaire du Comité consultatif, un rapport à ce sujet à sa soixantième session;

**XX****Proportion d'agents des services généraux par rapport aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur dans les commissions régionales**

*Prend note* du rapport du Secrétaire général sur la proportion d'agents des services généraux par rapport aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur dans les commissions régionales<sup>35</sup> et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>6</sup>;

**XXI****Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux**

*Prend note* du rapport du Secrétaire général sur le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux<sup>36</sup>;

**XXII****Plan-cadre d'équipement**

*Prend note* du premier rapport annuel du Secrétaire général sur la mise en oeuvre du Plan-cadre d'équipement<sup>37</sup>, de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur le Plan-cadre d'équipement pour la période allant de janvier à juin 2003<sup>38</sup>, de la note du Secrétaire général transmettant le rapport d'activité du Comité des commissaires aux comptes concernant le Plan-cadre d'équipement<sup>39</sup> et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>40</sup>;

---

<sup>34</sup> A/58/400.

<sup>35</sup> A/58/403.

<sup>36</sup> A/58/173.

<sup>37</sup> A/58/599.

<sup>38</sup> A/58/342.

<sup>39</sup> A/58/321.

<sup>40</sup> A/58/7/Add.15.

### **XXIII**

#### **Administration et gestion du Haut Commissariat des Nations Unies aux droit de l'homme**

*Prend note* du rapport du Secrétaire général sur l'administration et la gestion du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme<sup>41</sup> et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>42</sup>.

### **XXIV**

#### **Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2003**

*Rappelant* sa résolution 58/\_\_\_ du \_\_\_ décembre 2003, intitulée « Régime commun des Nations Unies », notamment la section I.D concernant la prime de risque,

*Prend note* de la déclaration du Secrétaire général<sup>43</sup> sur les incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2003<sup>44</sup> et le rapport correspondant du Comité administratif pour les questions administratives et budgétaires<sup>45</sup>.

---

<sup>41</sup> A/58/569.

<sup>42</sup> A/58/7/Add.12.

<sup>43</sup> A/58/378.

<sup>44</sup> *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-huitième session, Supplément No 30* (A/58/30).

<sup>45</sup> A/58/7/Add.2.